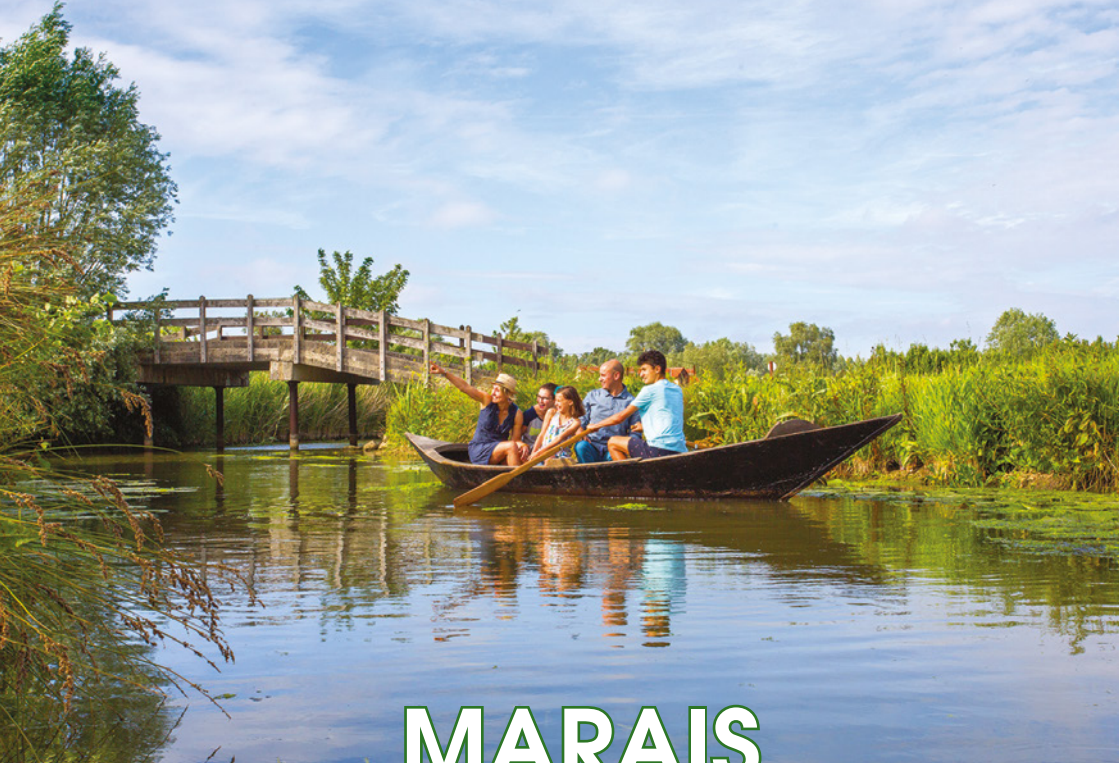




MARAIS AUDOMAROIS



Sommaire



Le marais audomarois est un territoire qui ne ressemble à aucun autre. D'une superficie de 3 726 ha, il est aujourd'hui le seul marais cultivé en maraîchage de France. Doté d'une nature luxuriante et diversifiée, il offre de nombreuses possibilités d'activités pour les amoureux de la nature, les passionnés d'histoire locale et de patrimoine historique, les visiteurs à la recherche de détente et de loisirs, ou encore les sportifs.

4 Une zone humide remarquable

6 Une nature diversifiée

8  Visitez le marais sauvage

10 Le dernier marais maraîcher de France

11  Visitez le marais maraîcher

12 Un patrimoine lié à l'eau

14  Visitez le marais habité

16 Le marais authentique

17  Visitez le marais en bateau traditionnel

18 La pêche et la chasse

20 La sécurité et les précautions

22 Événements



Une zone humide remarquable à préserver, un territoire reconnu

Depuis 2001, le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale et la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer ont constitué un groupe de travail autour de la préservation du marais audomarois. Ses objectifs sont également sa valorisation et sa reconnaissance aux échelles nationale et internationale. Ainsi, en septembre 2008, le Marais Audomarois a obtenu le label RAMSAR, attribué aux zones humides d'intérêt international. En mai 2013 il a été désigné « Réserve de biosphère » par l'UNESCO. Il fait aussi partie du Pays d'art et d'histoire de Saint-Omer depuis novembre 2013. Le marais reste un espace fragile qu'il convient de préserver tous ensemble. C'est la raison pour laquelle il est demandé aux visiteurs mais également aux résidents permanents de ne pas dépasser 6km/heure quand vous circulez en bateau, de ne pas cueillir les fleurs et les feuilles de nénuphars pour permettre au plus grand nombre de profiter de cet espace sensible. L'importance du patrimoine naturel et culturel de l'Audomarois explique que celui-ci ait bénéficié de reconnaissances nationales et internationales depuis plusieurs décennies.



Parc naturel régional – depuis 1986 puis renouvellement en 2000 et 2014 :

Le marais audomarois et le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer adhèrent au PNR des Caps et Marais d'Opale depuis mars 2000. Les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités.



Villes et Pays d'art et d'histoire – en partie depuis 1997 puis en totalité depuis 2013 :

Le label « Pays d'art et d'histoire » qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.



Site Ramsar – depuis septembre 2008 :

La Convention de Ramsar, officiellement Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, est un traité international qui promeut la conservation et l'utilisation durable des zones humides. Il vise à enrayer leur dégradation ou disparition.



Réserve de biosphère – depuis mai 2013 : La désignation Réserve de biosphère est une reconnaissance par l'UNESCO de zones modèles dans la conciliation de la conservation de la biodiversité et du développement durable, dans le cadre du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB).

Elles restent placées sous la juridiction souveraine des États où ils sont situés, cependant ils partagent leurs idées et expériences aux niveaux régional, national, et international au sein du Réseau mondial des Réserves de biosphère.

Une nature diversifiée

La flore et la faune du marais audomarois sont exceptionnelles et extrêmement variées. On dénombre ainsi plus de 450 espèces de plantes dont 1/3 de la flore aquatique française et plus de 230 espèces d'oiseaux différentes, dont une centaine se reproduit régulièrement, 26 espèces de poissons...

Les départements du Nord et du Pas-de-Calais, le Conservatoire du Littoral ont acquis près de 200 ha du marais, dont la gestion a été confiée à EDEN 62. Sur ces espaces classés « espaces naturels sensibles », des zones d'accueil et de sensibilisation du public ont été créées et des aires de pique-nique ouvertes à tous y sont aménagées.

Pour observer cette nature préservée, vous pouvez vous rendre à la Grange Nature à Clairmarais, puis accéder à proximité à la Réserve Naturelle Nationale des Etangs du Romelaère. Un cheminement de 5 km y emmène les visiteurs valides, déficients visuels et auditifs, ou en fauteuil, à des zones d'écoute, puis à un observatoire ornithologique.

RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES ETANGS DU ROMELAÈRE



La Réserve Naturelle Nationale des Étangs du Romelaère abrite étangs, tourbières, et prairies humides où évoluent une faune aussi diversifiée que nombreuse.

Des balades sans difficultés et accessibles à tous vous feront observer 250 espèces de plantes, 200 espèces d'oiseaux, 17 espèces de poissons...

Un régal pour les amateurs de nature !

62500 Clairmarais

✉ contact@eden62.fr
www.eden62.fr



Deux centres d'interprétation au service du marais



Point Info Eden 62 

Rue du Romelaère
62500 Clairmarais

☎ 03 21 38 52 95

✉ maisonduromelaere@eden62.fr
www.eden62.fr

LA GRANGE NATURE DE CLAIRMARAIS

Ouverte en 1985 pour faciliter l'accueil des visiteurs, la grange nature de Clairmarais est devenue au fil des ans la « maison de la réserve ».

De fait elle constitue la porte d'entrée vers la Réserve Naturelle Nationale des Etangs du Romelaère qui accueille chaque année plus de 100 000 visiteurs.

En 2016, elle devient la Maison des Espaces Naturels Sensibles du Département du Pas-de-Calais et n'en reste pas moins pour une part, l'historique maison de la réserve.



36 avenue Joffre
62500 Saint-Martin-lez-Tatinghem

☎ 03 21 11 96 10

✉ accueil@maison-du-marais.fr
www.maison-du-marais.fr

LA MAISON DU MARAIS

Cet équipement touristique voulu par la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, à laquelle s'est associé le Parc naturel régional, a été conçu comme une porte ouverte sur le marais. Une muséographie ludique et sans cesse renouvelée permet de comprendre ce qu'est le marais: sa formation, son histoire, sa faune, sa flore et ses habitants, ses particularités et ses contraintes.

A voir : marais sauvage et habité.

A faire : espace scénographique et expositions, visites commentées en bacôves.



Visitez le marais sauvage



AU BON ACCUEIL



29 rue du rivage Boitel
62500 Salperwick

☎ 03 21 38 35 14

✉ contact@bonaccueil.info

www.bonaccueil.info

A voir : marais sauvage, marais habité.

A faire : visites commentées en bateau à passagers ou bacôve, location de barques à rames ou moteur électrique ou canoës.



AU COIN RÊVÉ

27 rue du Rivage
62500 Salperwick

☎ 03 21 38 23 00

✉ cafelecoinreve@hotmail.fr

A voir : marais sauvage, cultivé, habité.

A faire : location de barques à rames ou à moteur.



CANOË KAYAK CLUB

Bassin de l'Aa - 62500 Saint-Omer

☎ 03 21 38 08 47

✉ contact@canoekayak-saintomer.com

A voir : marais sauvage, cultivé, habité.

A faire : parcours dans le marais en canoë ou kayak, balade sur le canal de Saint-Omer en canoë ou kayak.



DOMAINE DE LA HERONNIERE BY ISNOR

Rue de la Motte - 62910 Moule

☎ 03 21 38 95 70

✉ heronniere@isnor.fr / www.isnor.fr

A voir : marais sauvage et habité.

A faire : visites commentées en bateau à passagers, location de barques à rames.



L'AUDOBARQUOISE

35 rue du Marais
62500 Saint-Martin-lez-Tatinghem

☎ 06 08 09 65 86 / www.visite-marais.fr

A voir : marais sauvage, cultivé, habité.

A faire : visites commentées en barque.



LA MAISON DU MARAIS

36 avenue Joffre
62500 Saint-Martin-lez-Tatinghem

☎ 03 21 11 96 10

✉ accueil@maison-du-marais.fr

www.maison-du-marais.fr

A voir : marais sauvage et habité.

A faire : espace scénographique et expositions, visites commentées en bacôves.



LE BROUCKAILLER

1 La Place - 59143 Nieurlet

☎ 03 21 88 19 00

✉ contact@lebrouckailler.com

www.lebrouckailler.fr

A voir : marais sauvage et habité.

A faire : visites commentées en bateau à passagers, location de pédalos ou barques à rames ou canoës.



Ô MARAIS BY ISNOR



3 rue du Marais - 62500 Clairmarais

☎ 03 21 39 15 15

✉ fluvial@isnor.fr / www.isnor.fr

A voir : marais sauvage, cultivé et habité.

A faire : visites commentées en bateau à passagers ou bacôve, location de barques à rames ou à moteur thermique ou à moteur électrique ou canoës.

Le dernier marais maraîcher de France



Le **maraîchage** est une tradition séculaire du marais audomarois. Plus d'une cinquantaine de légumes y sont cultivés. Saint-Omer est ainsi la capitale française du chou-fleur d'été. L'hiver c'est la production d'endives qui prédomine. Une trentaine d'exploitations maraîchères exploitent près de 400 ha de marais. Le maraîchage joue un rôle essentiel pour la préservation de l'identité du marais et de paysages typiques qui lui sont associés. Aux côtés des maraîchers, ce sont aussi près de quatre-vingts éleveurs qui font paître leurs troupeaux et exploitent les prairies humides. Par leur activité, ils assurent l'entretien des paysages ouverts et le développement d'une flore et d'une faune particulières, parfois rares.

Parmi **les légumes** qui sont toujours cultivés et qui font la réputation du marais, outre le chou-fleur, il faut signaler l'endive de pleine terre, la carotte de Tilques, le poireau Leblond ou en encore l'artichaut gros vert de Laon. Il est possible d'acheter des légumes frais directement chez les producteurs locaux implantés le long des routes partant de Saint-Omer vers Clairmarais ou à l'opposé vers Tilques.

Visitez le marais maraîcher



CANOË KAYAK CLUB

Bassin de l'Aa - 62500 Saint-Omer

☎ 03 21 38 08 47

✉ contact@canoekayak-saintomer.com

A voir : marais sauvage, cultivé, habité.

A faire : parcours dans le marais en canoë ou kayak, balade sur le canal de Saint-Omer en canoë ou kayak.



L'AUDOBARQUOISE

35 rue du Marais

62500 Saint-Martin-lez-Tatinghem

☎ 06 08 09 65 86 / www.visite-marais.fr

A voir : marais sauvage, cultivé, habité.

A faire : visites commentées en barque.



LES FAISEURS DE BATEAUX

43 route de Clairmarais

62500 Saint-Omer

☎ 06 08 09 94 88

✉ artisanscolin@orange.fr

www.lesfaiseursdebateaux.com

A voir : marais cultivé et habité.

A faire : visites commentées en escute (à la perche, assistance électrique), location de barques à rames ou à moteur électrique ou canoës.



Ô MARAIS BY ISNOR



3 rue du Marais - 62500 Clairmarais

☎ 03 21 39 15 15

✉ fluvial@isnor.fr / www.isnor.fr

A voir : marais sauvage, cultivé et habité.

A faire : visites commentées en bateau à passagers ou bacôve, location de barques à rames ou à moteur thermique ou à moteur électrique ou canoës.

Un patrimoine lié à l'eau

Le marais audomarois est parcouru par près de 700 km de voies d'eau ; les 160 km de rivières dites wateringues sont associées à un dense réseau de fossés, les watergangs.

Pendant longtemps, le bateau a été le seul moyen de communication et de travail. Le bacôve et l'escute sont les deux embarcations typiques du marais. L'escute, petite et légère, était utilisée pour les promenades ou les déplacements quotidiens. Le bacôve, plus grand, servait surtout au transport des marchandises, du matériel agricole ou du bétail.

Il est possible de visiter le dernier atelier de fabrication et de restauration des bateaux en bois du marais. (cf « les faiseurs de bateaux »)

Le long des cours d'eau, on peut observer le patrimoine bâti du marais : les habitations de style flamand, souvent construites en briques et couvertes de tuiles en forme de vagues appelées « pannes flamandes ». Les bornes fontaine, les moulins et autres portes d'eau... sont autant d'éléments qui témoignent des techniques déployées par l'homme pour la maîtrise de l'eau. Beaucoup de noms de cours d'eau et de lieux-dits du marais sont d'origine Flamande.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Tous les noms se terminant par « wart, waert, fart, faert » sont une déformation de « vaert » signifiant canal.

« Brouck » signifie marécage, « moer » : marais, « stom, stroem, sdroom » : courant, « scute » : escute, « cogghe » bacôve...



Visitez le marais habité



AU BON ACCUEIL

29 rue du rivage Boitel
62500 Salperwick

☎ 03 21 38 35 14

✉ contact@bonaccueil.info / www.bonaccueil.info

A voir : marais sauvage, marais habité.

A faire : visites commentées en bateau à passagers ou bacôve, location de barques à rames ou moteur électrique ou canoës.



AU COIN RÊVÉ

27 rue du Rivage
62500 Salperwick

☎ 03 21 38 23 00

✉ cafelecoinreve@hotmail.fr

A voir : marais sauvage, cultivé, habité.

A faire : location de barques à rames ou à moteur.



DOMAINE DE LA HERONNIERE BY ISNOR

Rue de la Motte - 62910 Moulle

☎ 03 21 38 95 70

✉ heronniere@isnor.fr / www.isnor.fr

A voir : marais sauvage et habité.

A faire : visites commentées en bateau à passagers, location de barques à rames.



L'AUDOBARQUOISE

35 rue du Marais
62500 Saint-Martin-lez-Tatinghem

☎ 06 08 09 65 86 / www.visite-marais.fr

A voir : marais sauvage, cultivé, habité.

A faire : visites commentées en barque.



LA MAISON DU MARAIS

36 avenue Joffre
62500 Saint-Martin-lez-Tatinghem

☎ 03 21 11 96 10

✉ accueil@maison-du-marais.fr
www.maison-du-marais.fr

A voir : marais sauvage et habité.

A faire : espace scénographique et expositions, visites commentées en bacôves.



LE BROUCKAILLER

1 La Place - 59143 Nieurlet

☎ 03 21 88 19 00

✉ contact@lebrouckailier.com

www.lebrouckailier.fr

A voir : marais sauvage et habité.

A faire : visites commentées en bateau à passagers, location de pédalos ou barques à rames ou canoës.



LES FAISEURS DE BATEAUX

43 route de Clairmarais - 62500 Saint-Omer

☎ 06 08 09 94 88

✉ artisancolin@orange.fr

www.lesfaiseursdebateaux.com

A voir : marais cultivé et habité.

A faire : visites commentées en escute (à la perche, assistance électrique), location de barques à rames ou à moteur électrique ou canoës.



Ô MARAIS BY ISNOR



3 rue du Marais - 62500 Clairmarais

☎ 03 21 39 15 15

✉ fluvial@isnor.fr / www.isnor.fr

A voir : marais sauvage, cultivé et habité.

A faire : visites commentées en bateau à passagers ou bacôve, location de barques à rames ou à moteur thermique ou à moteur électrique ou canoës.



PORT DE PLAISANCE D'ARQUES



Base Nautique

Rue d'Alsace - 62510 Arques

☎ 03 21 98 35 97

☎ 06 80 05 77 35

✉ yannick.desbas@orange.fr

www.ville-arques.fr



VILLE D'ARQUES LE FONTINETTE

Mairie - Espace Info Tourisme - Place Roger Salengro
BP 60067 - 62507 Arques Cedex

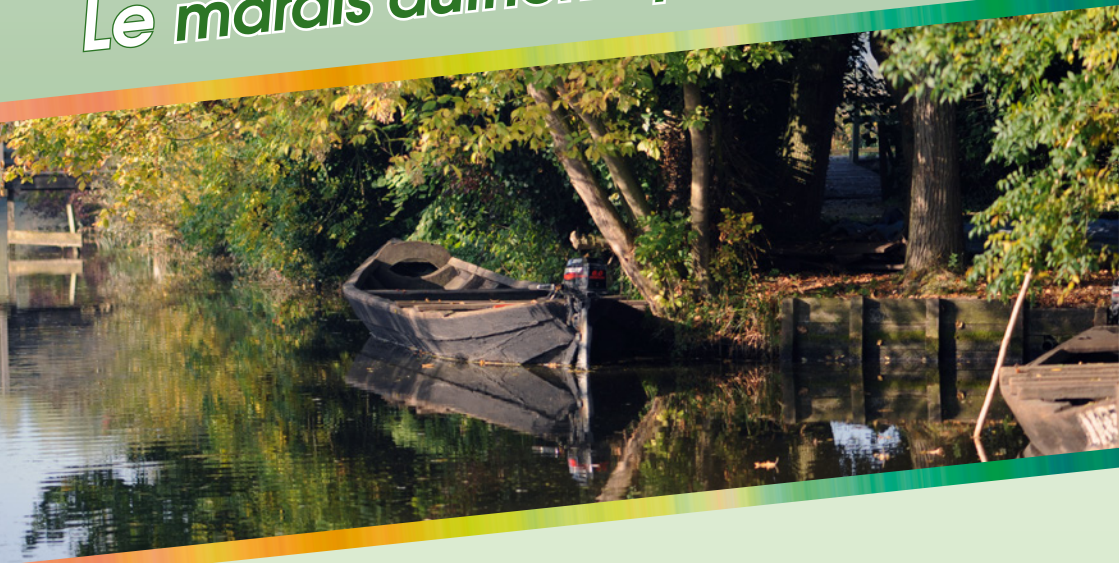
☎ 03 21 88 59 00

✉ tourisme@ville-arques.fr / www.ville-arques.fr

A voir : l'Aa canalisée.

A faire : visites commentées en bateau à passagers, passage d'écluse.

Le marais authentique



Depuis le 16^{ème} siècle au moins, les ancêtres des bacôves et des escutes sont connus sur le marais audomarois. Ces bateaux étaient le principal moyen de déplacement entre les nombreuses îles qui parsemaient le marais alors. Chaque famille de maraîcher en possédait plusieurs. Toute une activité particulière était liée aux bateaux de marais et du fleuve Aa. Elle a laissé un nom pittoresque à la rue des faiseurs de bateaux dans le faubourg du Haut-Pont. L'activité de charpente en bateau a bien failli disparaître à la fin du 20^{ème} siècle, victime de la modernité, mais la création de l'atelier de Rémi COLIN dans le faubourg de Lyzel en 2009 a donné un nouvel espoir avec la création de son atelier de charpentier qui a permis la construction d'une dizaine de bacôves (10m x 2m) et de plus nombreuses escutes (taille variable) qui naviguent sur le marais.



Visitez le marais en bateau traditionnel



AU BON ACCUEIL



29 rue du rivage Boitel
62500 Salperwick

☎ 03 21 38 35 14

✉ contact@bonaccueil.info / www.bonaccueil.info

A voir : marais sauvage, marais habité.

A faire : visites commentées en bateau à passagers ou bacôve, location de barques à rames ou moteur électrique ou canoës.



LA MAISON DU MARAIS

36 avenue Joffre - 62500 Saint-Martin-lez-Tatinghem

☎ 03 21 11 96 10

✉ accueil@maison-du-marais.fr

www.maison-du-marais.fr

A voir : marais sauvage et habité.

A faire : espace scénographique et expositions, visites commentées en bacôves.



LES FAISEURS DE BATEAUX



43 route de Clairmarais
62500 Saint-Omer

☎ 06 08 09 94 88

✉ artisancolin@orange.fr

www.lesfaiseursdebateaux.com

A voir : marais cultivé et habité.

A faire : visites commentées en escute (à la perche, assistance électrique), location de barques à rames ou à moteur électrique ou canoës.



Ô MARAIS BY ISNOR



3 rue du Marais - 62500 Clairmarais

☎ 03 21 39 15 15

✉ fluvial@isnor.fr / www.isnor.fr

A voir : marais sauvage, cultivé et habité.

A faire : visites commentées en bateau à passagers ou bacôve, location de barques à rames ou à moteur thermique ou à moteur électrique ou canoës.

La pêche et la chasse au gibier d'eau



Avant d'être une activité de loisirs, la pêche fournissait une source de nourriture essentielle pour les habitants du marais. Les rivières sont, aujourd'hui encore, riches d'une faune piscicole variée. Les poissons carnassiers tels que le brochet, le sandre, la perche ou l'anguille côtoient les poissons blancs : carpe, tanche, brème, goujon, ablette, gardon... Pour pouvoir pêcher sur les domaines publics (le canal et la Houlle) et privés (réseau des rivières wateringues), il faut se procurer une carte des associations de pêche locale : « La Concorde » ou « l'Union Arquoise », disponible dans tous les cafés et tabacs dépositaires.

Pour plus d'informations :

**Fédération Départementale
des Associations Agréées pour la Pêche
et la Protection des Milieux Aquatiques
du Pas-de-Calais**

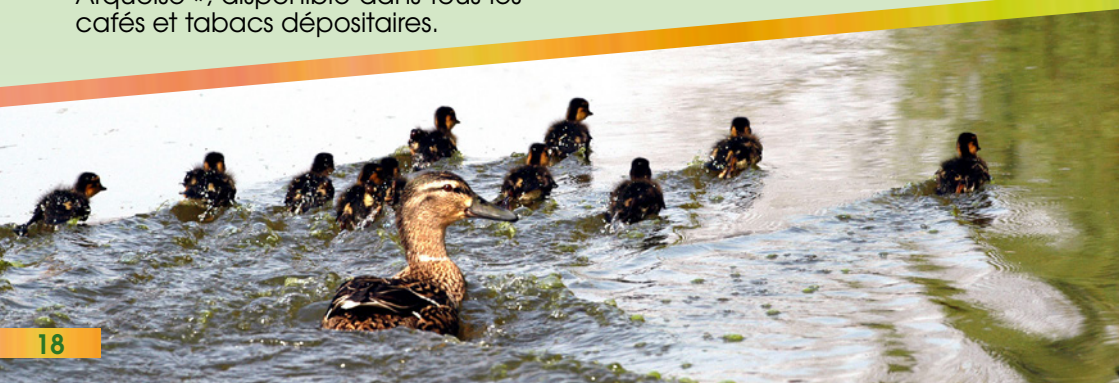
Le Grand Vannage - Rue des Alpes
62510 ARQUES

☎ 03 91 92 02 03 / ✉ contactpeche62.fr
www.peche62.fr

**Fédération Départementale
des Associations Agréées pour la Pêche et
la Protection des Milieux Aquatiques
du Nord**

BP 1231 - 59013 LILLE cedex

☎ 03 20 54 52 51 / www.peche59.com





Comme la pêche, la chasse au gibier d'eau était autrefois un moyen de subsistance. Elle se pratique toujours particulièrement « à la hutte » qui est le mode de chasse particulier des zones de marais.

Pour plus d'informations :

Association des Sauvaginiers de la Région Audomaroise

Mairie de Serques (siège social)
Place de la mairie 62910 SERQUES
06 99 18 31 29



La sécurité et les précautions

Vous êtes victime ou témoin d'un accident :

COMPOSEZ LE 18



et fournissez calmement les renseignements suivants :

1. le lieu précis de l'accident
2. la nature de l'accident
3. le nombre de blessés
4. l'état des victimes
5. avant de raccrocher, laissez un numéro où vous joindre

Communiquez le numéro inscrit sur le point de secours public.

Ils sont désormais visibles sur les habitations, les pontons, les aires de pique-nique, aux intersections de canaux...



Le SDIS62 et l'ensemble des services de secours et de sécurité de la région (sapeurs-pompiers du 59, SAMU, police et gendarmerie) s'associent à cette démarche.

Pour tous renseignements :

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU PAS-DE-CALAIS

☎ 03 21 21 80 00

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD

☎ 03 28 82 28 59

• La navigabilité des cours d'eau évolue sans cesse du fait de l'envasement, des travaux de curage et des variations du niveau d'eau.



• Le marais reste une propriété privée à plus de 90%, respectez les berges et la tranquillité des résidents.

• Evitez d'aller à la rencontre des cygnes, ceux-ci pouvant se montrer agressifs, notamment pour protéger leurs nids ou leurs petits.



• Ne laissez aucun débris derrière vous, ramenez les au niveau des quais d'embarquement.



• Respectez la limitation de vitesse pour les bateaux à 6 km/h, soit 100m/min.

• Pour circuler sur le canal et sur la Houle avec une embarcation de plus de 5 m et dont le moteur dépasse 9,9 CV réels, nécessité d'acheter une vignette.

(Cf. Voies Navigables de France : www.vnf.fr)

Un certificat de capacité de conduite est obligatoire pour les bateaux de plus de 5 m de longueur et dont le taux de motorisation est supérieur à 1.

(Cf. DDTM Douai : Tél. 03 27 94 55 60)



• Restez prudents en traversant le canal à grand gabarit.



• Profitez des aires de pique-nique aménagées et signalées dans le marais (Cf. carte nautique).



• La végétation des berges et les bancs de nénuphars sont essentiels au bon équilibre écologique du marais, ne la cueillez pas.

Événements

2 février

Journée Mondiale des Zones Humides

www.parc-opale.fr

3^{ème} dimanche de mars

« Villages et marais propres »

www.parc-opale.fr

www.ca-stomer.fr

Avant dernier week-end de mai

Anniversaire de la Réserve de Biosphère

www.parc-opale.fr / www.ca-stomer.fr

Dernier dimanche de juillet

Cortège nautique

(défilé de bateaux traditionnels sur l'Aa)

Faubourg du Haut Pont - Saint-Omer

Tous les 2 ans à la mi-août

Fête de la Moisson à Houlle

3^{ème} week-end de septembre

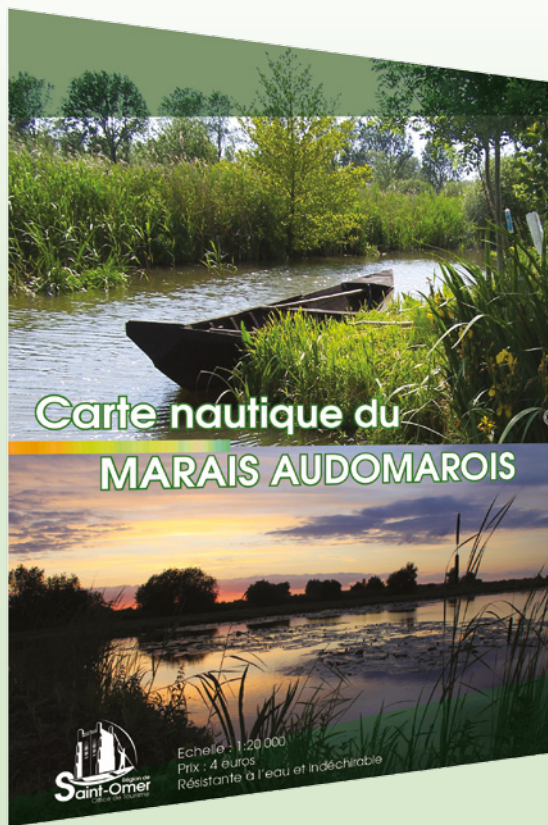
Journées Européennes du Patrimoine

www.patrimoines-saint-omer.fr

1^{er} dimanche d'octobre

Fête du chou-fleur et du légume





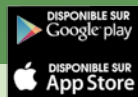
Visitez le marais audomarois avec notre carte nautique

en vente
à l'Office de Tourisme
et chez les bateliers

4 €

Credits photos : Frédéric Legris, Pi-Hudelle, Balades en Audomarois, Laure Decoster, Contrimex - Office de Tourisme de la Région de Saint-Omer, Photo Carré - Office de Tourisme de la Région de Saint-Omer, Audomarois, Maud Kilhofier, Office de Tourisme de la Région de Saint-Omer

Téléchargez notre application mobile Saint-Omer Tour



Office de Tourisme de la Région de Saint-Omer
7, Place Victor Hugo - 62500 SAINT-OMER
☎ 03 21 98 08 51
✉ contact@tourisme-saintomer.com
www.tourisme-saintomer.com



Conception : Office de Tourisme de la Région de Saint-Omer